

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de recherche" - Subvention 2014 -
Décision - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes" créé en 1987 à l'initiative de partenaires publics et privés, a pour objectif de rassembler les documents et témoignages de toute nature relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Depuis sa création, La Mémoire de Bordeaux a donc collecté des archives de toutes sortes (plusieurs milliers de documents photographiques et vidéos), rassemblé des témoins et acteurs de ces évolutions, et constitué ainsi un centre de recherches et de documentation qui est encore aujourd'hui le passage indispensable de nombre de chercheurs, documentaristes ou éditeurs. L'association est également sollicitée par des particuliers, des étudiants, des associations, des écoles mais aussi des collectivités territoriales, des sociétés de production et des chaînes de télévision.

Soutenue à l'origine par la Ville de Bordeaux, la Communauté urbaine et par plusieurs communes mais aussi par la Caisse des dépôts et consignations, la Société centrale d'équipement du territoire et la Lyonnaise des Eaux, elle a successivement perdu au cours de ces dernières années plusieurs de ses financeurs. Son budget s'est ainsi sensiblement réduit, reposant essentiellement sur les aides de la Ville de Bordeaux et de La Cub, alors que dans un même temps, des investissements importants avaient dû être réalisés (achat de matériels numériques de haute définition, de matériels informatiques plus performants et permettant une meilleure conservation du fonds iconographiques...). Les difficultés financières induites avaient donc contraint l'association à solliciter en 2011, en plus de la subvention allouée annuellement, une subvention complémentaire de 25 000 € à chacun de ses deux principaux financeurs, la Ville de Bordeaux et La Cub (au total la subvention allouée par La Cub en 2011 s'est élevée à 101 250 €).

Depuis, La Mémoire de Bordeaux a profondément remis en question certains modes de fonctionnement afin de poursuivre ses activités dans de meilleures conditions :

- redéfinition de certains postes et professionnalisation de certains agents,

- appel à davantage de bénévoles pour réaliser certaines actions de collectes d'images à caractère purement patrimonial et sans rentrée d'argent assurée (interviews par exemple),
- recadrages budgétaires : réduction de certains coûts de fonctionnement ; inscriptions au budget de dotations aux amortissements qui permettront de renouveler les matériels sans avoir nécessairement recours à l'emprunt ; augmentation des budgets consacrés aux fournitures et matériels pour assurer à la fois des conditions adéquates de conservation des archives et des moyens pour les valoriser. Les dons reçus sont désormais épargnés,
- efforts en matière de communication qui devraient permettre de faire mieux connaître l'association et de faire augmenter ses ventes de publications ("*Empreintes*", "*Cahier de la Mémoire*" et "*Documents*"),
- augmentation des recettes en prestations de services : les prestations de services seront désormais rendues à titre onéreux, sauf cas exceptionnels.

Parallèlement, après plusieurs années d'hébergement dans des locaux inadaptés à la conservation de ses fonds, l'association s'est vue offrir l'opportunité d'intégrer le nouveau bâtiment des Archives municipales de Bordeaux. Ce rapprochement logique, qui ne sera effectif qu'à partir de 2015, a cependant commencé à se concrétiser dès octobre 2012 par la création aux Archives municipales, d'un poste double se partageant entre la responsabilité du traitement intellectuel des fonds et la direction de La Mémoire de Bordeaux dans le cadre d'une mise à disposition.

Dans ce contexte de changements, d'évolutions et de perspectives, l'association sollicite à nouveau le soutien de la Communauté urbaine à hauteur de 101 250 € pour l'aider en 2014 à la mise en œuvre de ses projets, en cours ou à venir :

- en matière de communication :

- la conception d'un site Internet en 2009 a été abandonnée suite à des problèmes avec l'hébergeur. Ce site sera à nouveau créer,
- la plaquette de présentation de l'association est obsolète. Il est prévu sa réédition en revoyant le contenu afin qu'elle puisse être réutilisée de façon plus permanente,

- en matière de gestion des fonds d'archives :

- récolement des archives entassées dans les anciens locaux et élimination des archives obsolètes, réduction des stocks de publications invendues, et enfin reconditionnement des archives conservées,
- migration des données vers une nouvelle base de données plus performante,
- mise en place d'un système fiable d'archivage des données (effectué actuellement soit sur CD-R, soit sur disque dur pour ce qui concerne les photographies, sur cassettes Betacam X pour ce qui concerne les archives audiovisuelles)

- en matière de programmes culturels :

- la revue "***Empreintes***" financée par régie publicitaire, sera vendue 3€ le numéro ; il est envisagé de faire distribuer "*Empreintes*" dans les kiosques à journaux. A chaque numéro, il ne sera par ailleurs imprimé qu'un nombre d'exemplaires raisonnable correspondant aux demandes afin de ne plus engranger d'importants stocks d'invendus,
- le numéro 10 des "***Cahiers de la Mémoire***" qui doit sortir en 2014 sera financé par souscriptions. Il est également envisagé de rééditer en nombre d'exemplaires réduit certains numéros des collections "***Cahiers de la Mémoire***" et "***Documents***" parmi ceux qui ont eu le plus de succès et sont en rupture de stocks,

- les cycles de conférences seront toujours organisés dans le souci de prévoir un programme éclectique touchant, dans la mesure du possible, l'ensemble des domaines couverts par les commissions et groupes de travail. Les conférenciers étant bénévoles, les locaux étant mis gracieusement à disposition de l'association, ces conférences resteront gratuites et ouvertes à tous,
- le groupe photo de La Mémoire de Bordeaux organisera cette année encore son salon d'expression photographique. Ce salon sera financé par le mécénat principalement, ainsi que par une subvention du Crédit municipal,
- les fonds audiovisuels étant la valeur ajoutée de La Mémoire de Bordeaux par rapport aux services publics d'archives, il est envisagé de mettre en place des projets de valorisation, auprès de tous les publics, des archives audiovisuelles, mais aussi iconographiques, conservées par La Mémoire de Bordeaux.

L'association compte aujourd'hui 2 salariés permanents ; elle fait également appel à de nombreux bénévoles (120). Le nombre des adhérents s'élève quant à lui à 350.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève en 2014 à 177 992 € (dont 108 370 € de rémunérations et charges sociales) (budget joint en annexe). Le reste des dépenses concernent l'achat de fournitures et de matériels, les fluides et les assurances. Les recettes sont tirées des ventes de publications, des prestations de services rendues, des cotisations des adhérents, des dons et des subventions ainsi qu'il suit :

- Cub : 101 250 €
- Ville de Bordeaux : 57 542 €
- Communes : 1 500 €

Afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission en faveur des habitants de la Communauté urbaine, il est proposé de reconduire en 2014, le montant de la subvention allouée en 2013, soit 101 250 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2013/ 0947 du 20 décembre 2013 portant adoption du budget principal pour l'exercice 2014, reçue en préfecture le 2 Janvier 2014,

VU les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00,

VU la demande de subvention émise par l'association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes",

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'importance du rôle joué par "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes" dans l'observation et la conservation des grands projets de la Communauté urbaine de Bordeaux, et du service rendu aux habitants du territoire communautaire,

DECIDE

Article 1 : la Communauté urbaine de Bordeaux attribue une subvention de fonctionnement de 101 250 € à l'association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes", au titre de l'année 2014 et approuve le projet de convention joint en annexe,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention qui sera conclue entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes", à effet de régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2014, chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

| |
|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 FÉVRIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014</p> |
|---|

M. ALAIN CAZABONNE